L'ESTAT DV SIEGE CONTRE MONTAVBAN.

Par l'armée Royalle de ſa Majeſté contre ceux de la Rebellion.

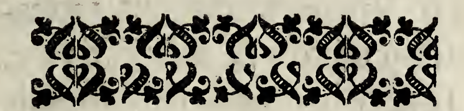
Auec les remarques des Fortifications de la Place, & ſituation d'icelle.

Et generallement tout ce qui s'eſt paſſé par Mr le Duc de Mayenne, iuſqu'à preſent.

Le tout extraict des Memoires eſcrits au Camp Royal, le 12. Aouſt 1621.



A ROVEN,
Chez IACQVES BESONGNE, dans la Court du Palais.
Iouxte la copie imprimée à Paris.
1621.
Auec Permiſſion.



Le Siege de l'armée Royalle de sa Majesté dressé contre la ville de Montauban.

MOntauban est vne ville qui est située sur la Riuiere du Tar, par le moyen de laquelle elle reçoit de tres-grandes commoditez.

Ceste place a esté autresfois desmantelée, mais ceste démolition n'ayant esté paracheuée, comme il auoit esté ordonné par sa Maiesté, les murailles qui sont de brique, dure & ancienne estoffe, n'estans desmolies,

les Viçomtes qui ont autres-fois commandé en icelle ville, l'ont tellement remiſe, qu'elle eſt plus forte qu'elle ne fuſt iamais, & leſdites murailles mieux flanquées, & plus renforcées qu'auparauant.

Depuis que ceux de la Religion pretenduë reformée ont eu ceſte ville, (par la debonnaireté des Rois de France) pour leur libre exercice, ils l'ont fortifiée de deux rẽparts tres-forts, & de deux eſperons, ont auſſi eſlargy & approfondy les foſſez d'alentour, & les endroits leſquels auparauant n'eſtoient rẽplis d'eau, les ont fait remplir.

De tout temps ceſte ville a eſté fournie & bien peuplée de

grande quantité de gens aguerris, tant pour le naturel de la nation, que pour le long vſage & practiques ordinaires des armes, qu'ils ont maniées durant les troubles & guerres ciuiles.

Les habitans de ceſte ville ont eſté par le paſſé ſi meſcognoiſſans de l'obeyſſance que legitimement ils doiuẽt à leurs Rois, qu'ils ont continuellement cõtreuenu à l'execution des commandemens de leurs Majeſtez.

Monſieur de Mont-luc, & le Parlement de Thoulouze l'ont attaquée autresfois, ayans eſté contraincts de ce faire, pour les maluerſations, & volleries que commettoient iournellement quelques trouppes qui s'y e-

ſtoiẽt retirées, & ruynoiẽt tout le païs circonuoiſin, la battans par deux fois de Canons : mais pour l'auoir trouuée bien murée, foſſoyée, & deffenduë par gens opiniaſtres, ils furent contraints de leuer le ſiege, & de leur retirer.

En ſomme ceux de ladite Religion pretenduë reformée ont de tout temps par le paſſé faict eſtat de ceſte ville, pour eſtre l'vne de leurs plus aſſeurées retraites qui ſoit en France, & iuſques là qu'en icelle eſtoit leur magaſin de tous les pillages qu'ils faiſoient.

Ceſte rebellion n'ayant peu eſtre amortie par la longueur du temps, ains au contraire, a

repris vie depuis quelque temps en çà, en ce que ceste ville a voulu de son consentement seruir de retraicte à quelques perturbateurs de l'estat & rebelles à leur Roy, ayant librement ouuert ses portes au sieur de Rohan, Marquis de la Force, & quelques autres, lesquels sont entrez en ceste ville auec toutes leurs trouppes & munitions de guerres, & qui continuans leur desobeyssance & rebellion, aux commandemens du Roy, sont si temeraires & effrontez que de vouloir oser dresser la poincte de leurs foibles armes aux grandes & courageuses forces de sa Majesté.

Le Roy ayant eu aduis que

lesdicts sieurs de Rohan & la Force estoient entrez en la ville de Montauban auec tout leur equippage de guerre, & qu'ils estoient en deliberation de vouloir tenir bon en icelle, & que mesme ils commençoiēt de faire des sorties, par lesquelles ils ruinoyent tout le peuple d'alentour, ils emmenoyent & emportoyent tout ce qu'ils trouuoient à prendre.

Sa Majesté estant tres-asseurée du courage, & de la fidelité de Monseign. le Duc de Mayenne, luy auroit commis d'inuestir & bloquer ladite ville de Montauban, pour d'vne part empescher qu'il n'entrast en ladite ville aucun renforcement de

gens

gensd'armes, ny autres prouisions, & aussi pour donner ordre à telles sorties.

Ce commandement estant promptemēt executé par mondit sieur le Duc de Mayenne, lequel auroit mis par toutes les aduenuës, des compagnies de pied & de cheual iusques à la valeur de quatre mille hommes, lesquels n'ont fait que voltiger par la campagne, pour descouurir ce qui se passeroit par ces quartiers, pendant que le Roy pressoit & battoit viuement Clerac.

Ledit Seigneur a fait conduire de Moissac six canons dessus l'eau, qu'on a monté à force de bras iusques à Montauban.

Sa Majesté ayant reduit la

ville de Clerac à ſon obeyſſance, apres auoir donné toute charge à Monſeigneur le Conneſtable pour ce qui reſtoit à ordonner en ladite ville, ſe ſeroit party d'icelle le 9. Aouſt pour s'acheminer vers ladite ville de Montauban auec ſon armée, pour ioindre celle de Monſieur le Duc de Mayenne, faiſant conduire vingt-deux pieces de Canon, & les munitions pour ce neceſſaires.

Le Roy eſtant arriué en la ville d'Agen, l'on a faict voir à ſa Majeſté le plan de ladite ville & les fortifications, ſur lequel il fut vne bonne heure & demie à contempler & conſiderer les moyens qu'il faudroit tenir pour la battre, & ainſi opi-

nant auec quelques Princes & Seigneurs de qualité, & aussi quelques architectes, qui pour cet effet estoient presens, l'opinion du Roy fut trouuee tres-bonne, & arresterẽt de la suiure.

On a trauaillé viuement aux tranchees & bastions selon les desseins arrestez par sa Maiesté, l'on espere bracquer 37. pieces de Canon deuant ladite ville, contant ceux que Monsieur le Duc de Mayenne n'auoit pas loin de là de reserue, & tient-on pour asseuré au Camp que le Roy le desire battre par sept endroits pour tant plustost les confondre.

L'on espere au Camp de iour à autre six belles pieces de gros Canons, & des munitions suf-

fiſantes pour tirer treize cens vollees, & quatre mil hommes entretenus , que Meſſieurs du Parlement de Thoulouſe , & les Capitoux d'icelle ont offert au Roy , pour tant plus viuement battre ceſte place, tant elle porte preiudice à ladite ville au temps des troubles, pour les volleries qui ſe commettent iournellement à l'entour d'icelle par les troupes qui voltigent , & ont leur rendez-vous en la ville de Montauban , & pour cet effect le ſieur Balbat eſt venu trouuer ſa Majeſté pour l'en aſſeurer. Les habitans de ladite ville de Montauban, n'eſperoient pas que le Roy s'y deuſt tranſporter en perſonne auec ſon armee, comme il a fait,

la presence de sa Majesté leur a commencé à dõner de la crainte & frayeur, & les a tellement esmeus, que nonobstant la resolution des chefs qui sont dedans, le corps de ladite ville a tenu assemblee en la maison commune, pour aduiser entr'eux, s'ils soustiendroient le siege qu'ils se voyoient preparé, ou bien de trouuer les moyens d'obtenir enuers le Roy quelque grace & capitulation: mais l'on n'a peu sçauoir iusques à present ce qu'ils ont arresté parmy eux.

Cependant le Roy n'estant pas resoult de leur rien pardonner, recommande fort de trauailler en toute diligence à ce qui est necessaire pour le siege,

& pour mettre la gendarmerie à couuert, ce qui ſe diligente fort, ayant pour cet effet huict cens pionniers qui trauaillent iour & nuict.

Monſieur le Conneſtable, ſuyuant l'execution des commandemens du Roy, a donné ordre à la demolition des murailles & fortifications de Clerac, laquelle ſe fait aux deſpens des habitans de ladite ville. Ledit Seigneur Conneſtable a tellement acquis d'honneur en ceſte priſe & reduction, que l'on luy peut veritablement donner toutes les qualitez d'vn grand Capitaine: car il n'a en nulle façon que ce ſoit eſpargné ſa perſonne, eſtant à toutes heures à cheual armé de pied

en cap, à la teſte de ſa compagnie.

Voila quels ſont les effects de la valeur de noſtre grand Auguſte Francois, lequel a Dieu (ce grãd Roy des armées) pour cõducteur, & conſeruateur de ſa perſonne, l'ayant doüé de la valeur de Ceſar, de la fortune d'Alexandre, & de la bonté de Trajan : il ne nous reſte à luy ſouhaiter ſinon l'heur & les longues années de la continuë proſperité de l'Empereur Auguſte, afin que nous tous ſes bons & fideles ſubiects puiſſions viure en paix & tranquillité, ſous l'heureux regne d'vn ſi grand Roy.

FIN.

